Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112126-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

| Nombre de membres | |
|---|---|
| Afférents | 29 |
| Présents | 20 |
| Votants | 27 |

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre 2025 à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

**Présents :** Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUÉRARD, Jean-Yves GOUILLET, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Valérie BERRÉE, Pascal MOISAN, Sophie CHAPRON, Nicolas VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER

**Excusés ayant donné procuration :** Véronique DUTAY à Bernard ETHORÉ, Sophie RICHARD à Chantal PERSAIS, Anne BRIONNE à Sylvie LEROY, Thierry BERTRAND à Odette GUILLARD, Julien CHARON à Audrey GRUEL, Anaïs ANGÉ à Sophie CHAPRON, Julien BOIVIN à Pascal MOISAN

**Absents** : Frédéric PAULY, Vanessa BEAUJOUAN

**A été nommée secrétaire** : Pascal MOISAN

**2025-1112-126 – Affaires Sociales : convention financière avec le syndicat mixte du pays de Brocéliande pour des ateliers sur la mémoire**

Il est proposé de conclure un partenariat entre le syndicat mixte du Pays de Brocéliande et la commune de Bréal-sous-Montfort pour développer des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. La convention jointe à la présente délibération définit les modalités de financement et de reversement de la subvention allouée par le Centre de formation agricole de Rennes-Le Rheu (CFPPA 35).

Dans le cadre de ce partenariat, il s'agit d'un cycle d'ateliers sans conférence sur la thématique suivante : « la mémoire, pourquoi et comment la stimuler ? »

Le coût supporté par la collectivité est entièrement financé par une subvention de la CFPPA 35 et est estimé à 1440€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention joint en annexe de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112126-DE

- Autorise Monsieur le Maire a effectué une demande de subvention et de procéder à l'encaissement de cette dernière
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Pascal MOISAN